

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUIIN 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

Pour : 22

Contre : 9

Abstentions : 4

**OBJET : Détermination du nombre d'adjoints de quartier**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, HOUCINI Mohamed, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

M. CONSTANT	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
Mme RADAORISOA	pouvoir à	Mme SAUCY
Mme LECUYER	pouvoir à	M. DELERIN
Mme PORTALIER-JEUSSE	pouvoir à	M. BERTHIER
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme REIGADA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M LE ROUZES Estéban est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-2-1, L.2122-18, et R.2121-2,

Vu la délibération n°20200703\_5 du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant création du quartier et du conseil de quartier des Paradis,

Vu la délibération n°20200703\_6 du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant création de deux postes et élection des adjoints de quartiers,

Vu l'arrêté n°21-149B du 23 décembre 2021 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Françoise GAGNARD, adjointe de quartier des Paradis,

DEL230622\_2

Envoyé en préfecture le 06/07/2023  
Reçu en préfecture le 06/07/2023  
Publié le  
ID : 092-219200326-20230622-DEL230622\_2-DE

Vu l'arrêté n°23-48 portant retrait de délégation de fonctions et délégation de signature à Madame Françoise GAGNARD, adjointe de quartier des Paradis,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 2023 portant maintien ou non d'un adjoint de quartier pour le quartier « les Paradis » dans ses fonctions,

Considérant que par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, deux postes d'adjoints des quartiers « les Paradis » et « centre-ville » ont été créés et que Madame Françoise GAGNARD a été élue au poste d'adjointe de quartier pour le quartier « le Paradis »,

Considérant que par arrêté n° 23-48 du 12 mai 2023 le Maire a retiré à Madame Françoise GAGNARD, adjointe de quartier des Paradis, chargée de la démocratie participative, de l'accès au droit et de la maison de quartier des Paradis, ses délégations,

Considérant que par délibération du 22 juin 2023, le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir Madame Françoise GAGNARD dans ses fonctions d'adjointe de quartier des Paradis,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération n°20200703\_6 du 3 juillet 2020 susvisée,

Considérant dès lors qu'il convient de supprimer le poste d'adjoint de quartier pour le quartier « les Paradis »,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** de modifier la délibération n°20200703\_6 du 3 juillet 2020 portant création de deux postes et élection des adjoints de quartiers,

**Article 2 :** la suppression du poste d'adjoint de quartier pour le quartier « les Paradis »,

**Article 3 :** le maintien du poste d'adjoint de quartier pour le quartier « Centre-Ville »,

**Article 4 :** dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 5 :** ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le : 06 JUIL. 2023  
Publication/Affichage le : 07 JUIL. 2023

Pour le Maire par délégation  
Le Directrice Générale Adjointe des Services  
Mme Karine Fabre



# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal  
35

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT)

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	VASTEL Laurent	10/10/1959	28/06/2020	52,89
Première adjointe	Mme	REIGADA Gabriela	04/05/1983	28/06/2020	52,89
2 <sup>ème</sup> adjoint	M	LAFON Dominique	05/06/1957	28/06/2020	52,89
3 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	GALANTE-GUILLEMINOT Muriel	16/01/1953	28/06/2020	52,89
4 <sup>ème</sup> adjoint	M	RENAUX Michel	13/12/1960	28/06/2020	52,89
5 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	BULLET Anne	23/04/1961	28/06/2020	52,89
6 <sup>ème</sup> adjoint	M	DELERIN Jean-Luc	06/07/1957	28/06/2020	52,89
7 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	BEKIARI Despina	28/02/1973	28/06/2020	52,89
8 <sup>ème</sup> adjoint	M	CHAMBON Emmanuel	14/01/1960	28/06/2020	52,89
9 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	ANTONUCCI Claudine	27/08/1958	28/06/2020	52,89
10 <sup>ème</sup> adjoint	M	CONSTANT Pierre-Henri	02/07/1970	28/06/2020	52,89
Adjoint de quartier.	M	LE ROUZES Esteban	23/08/1998	28/06/2020	52,89
Conseiller municipal	M	LHOSTE Roger	31/12/1945	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	GAGNARD Françoise	25/08/1948	28/06/2020	52,89
Conseiller municipal	M	ROUSSEL Philippe	18/03/1950	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	MERCADIER Anne-Marie	18/08/1950	28/06/2020	52,89
Conseiller municipal	M	BOUCLIER Arnaud	26/10/1960	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	RADAOARISOA Véronique	12/01/1960	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	SAUCY Nathalie	01/03/1964	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	LECUYER Sophie	03/01/1971	28/06/2020	52,89
Conseiller municipal	M	HOUCINI Mohamed	30/08/1972	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	PORTALIER-JEUSSE Constance	02/09/1976	28/06/2020	52,89
Conseiller municipal	M	GABRIEL Jacky	01/12/1977	28/06/2020	52,89
Conseiller municipal	M	BERTHIER Etienne	26/12/1977	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	COLLET Cécile	11/06/1983	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	KEFIFA Zahira	19/10/1991	28/06/2020	52,89
Conseillère municipale	Mme	KARAJANI Claire	14/12/1969	28/06/2020	52,89
Conseiller municipal	M	SOMMIER Jean-Yves	03/04/1948	28/06/2020	47,11

